



Liberté Égalité Fraternité

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

pouvez telecharger Adobe Acrobat Reader gratuitel	ment <u>via ce lien [ ˈ</u>
Cadre réservé à l'autorité o	hargée de l'examen au cas par cas
Date de réception :	
Intitulé du projet	
Identification du (ou des) maître(s)  1 Personne physique	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Nom	Prénom(s)
.2 Personne morale	
Dénomination	Raison sociale
N° SIRET	Type de société (SA, SCI)
Représentant de la personne morale :   Madame  Nom	☐ Monsieur Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

	le(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article environnement et dimensionnement correspondant
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
	n examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux code de l'environnement ? (clause-filet) ?
	ne soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III
Caractéristiques géné	rales du projet t formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.
	ris les éventuels travaux de démolition
Objectifs du projet	
	R. 122-2 du code de l'adu projet  N° de catégorie et sous-catégorie  Le projet fait-il l'objet d'ul l'article R.122-2-1 du l'article R.122-2-1?  Oui Non  Caractéristiques géné  Doivent être annexées au présent

4.3	4.3.1 Dans sa phase travaux
	4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement
	À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? a décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

	Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale d unités de mesure utilisées	e l'opération - préciser
	Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
4.6	Localisation du projet	
	Adresse et commune d'implantation	
	Numéro : Voie :	
	Lieu-dit :	
	Localité :	
	Code postal : BP : Cedex :	
	Coordonées géographiques <sup>[1]</sup>	
	Long. : ° , " Lat. :	
	Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43°
	Point de départ : Long. : ° " Lat. : °	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : °	, , ,
	Communes traversées :	
	Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le proj	et est soumis :
	i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
4.7	S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un	ouvrage existant?
	Oui Non	
	4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d environnementale ?	'une évaluation
	□ Oui □ Non	

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	emer	ntale	de la zone d'implantation envisagée
servi	in de réunir les informations néc	essair	es pou	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?			
	En zone de montagne ?			
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?			
	Sur le territoire d'une commune littorale ?			
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?			

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?			
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?			
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?			
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques			
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?			
Dans une zone de répartition des eaux ?			
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?			
Dans un site inscrit ?			

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?			
D'un site classé ?			

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?			
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?			
	Est-il déficitaire en matériaux ?			
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?			
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			
	Est-il concerné par des risques technologiques ?			
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?			
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?			
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?			
	Est-il source de bruit ?			
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?			
Nuisances	Engendre-t-il des odeurs ?			
Nuis	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?			
	Engendre-t-il des vibrations ?			
	Est-il concerné par des vibrations ?			
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?			
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?			
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			
	Engendre-t-il des rejets liquides ?			
	Si oui, dans quel milieu ?			

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	sions	Engendre-t-il des effluents ?			
	Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?			
	ne/Cadre ppulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?			
	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?			
d'au	tres p	projets existants ou			au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec ; ?

	pre transfrontière ?
;	Si oui, décrivez lesquelles :
	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables
-	
rete l'env étuc	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de ciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7	Αu	to-évaluation (facultatif)		
		ard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation mentale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.		
3	An	nexes		
3.1	Annexes obligatoires			
		Objet		
	1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .		
	2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.		
	3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).		
	4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.		
	5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé		
	6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau		
	7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.		

# 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

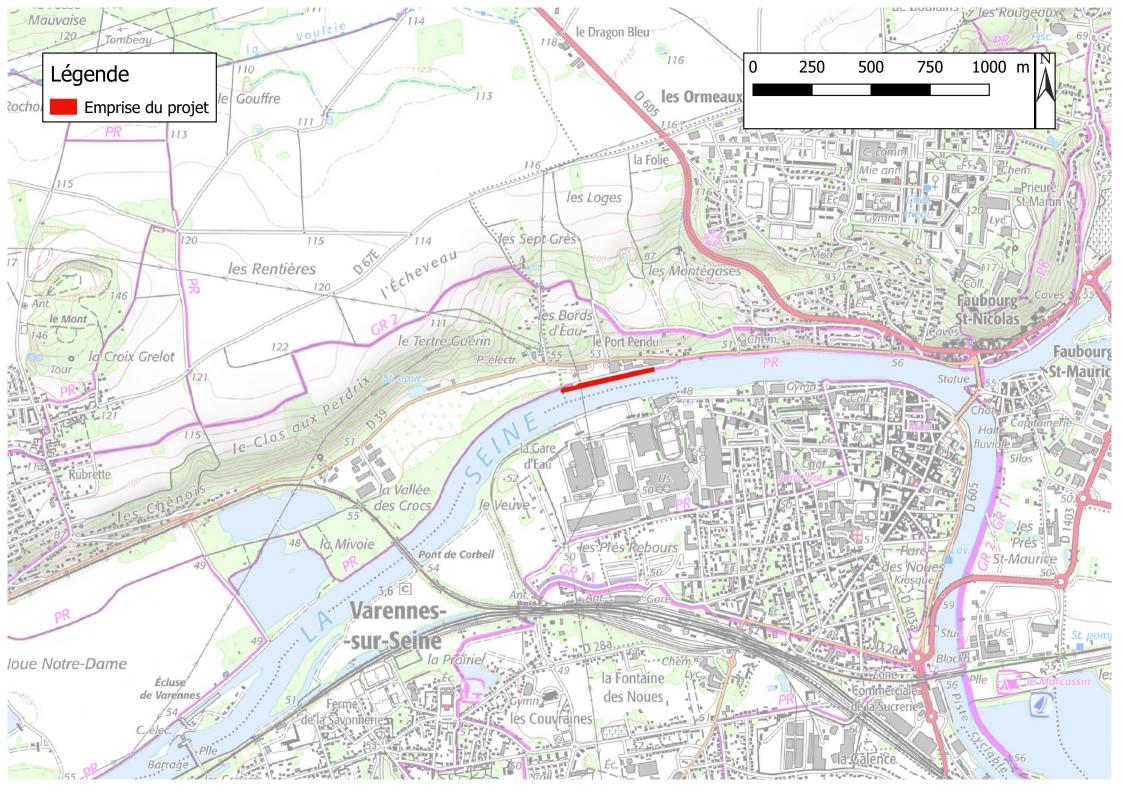
(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet			
1				
2				
3				
4				
5				
Eng	Engagement et signature			

	<b></b>
9	Engagement et signature
	Eligagement of signators

Engagement et signature					
Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables   Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus					
Nom Prénom Qualité du signataire	Mario Signature numérique de Mario VUILSTEKE DN : cn=Mario VUILSTEKE, o=LMPS, ou, email=mariolmps@ wanadoo.fr, c=FR Date : 2023.05.25				
À	16:26:09 +02'00'				
Fait le	Signature du (des) demandeur(s)				

Signature du (des) demandeur(s)













Vue vers B



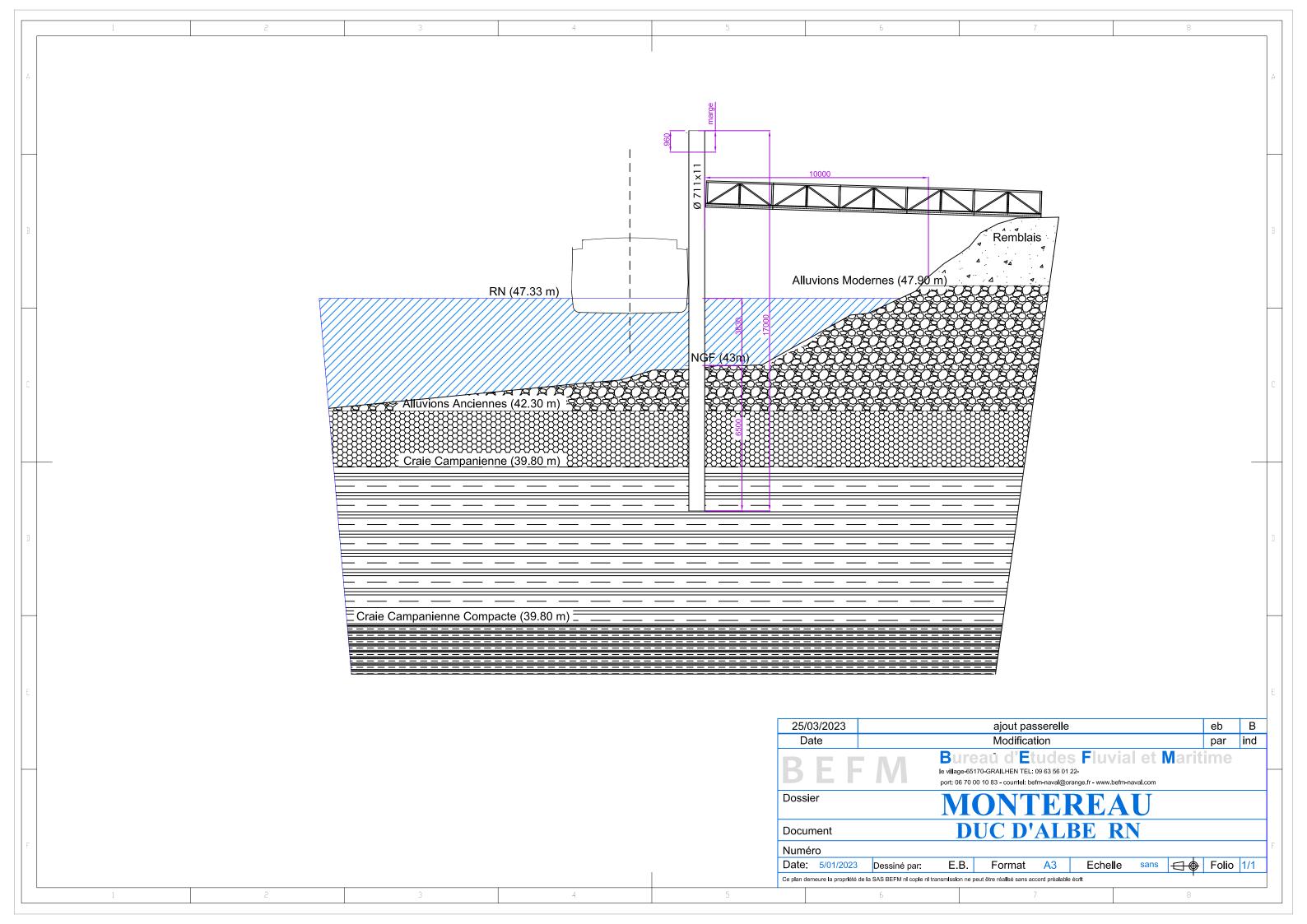
Vue vers C Vue vers D

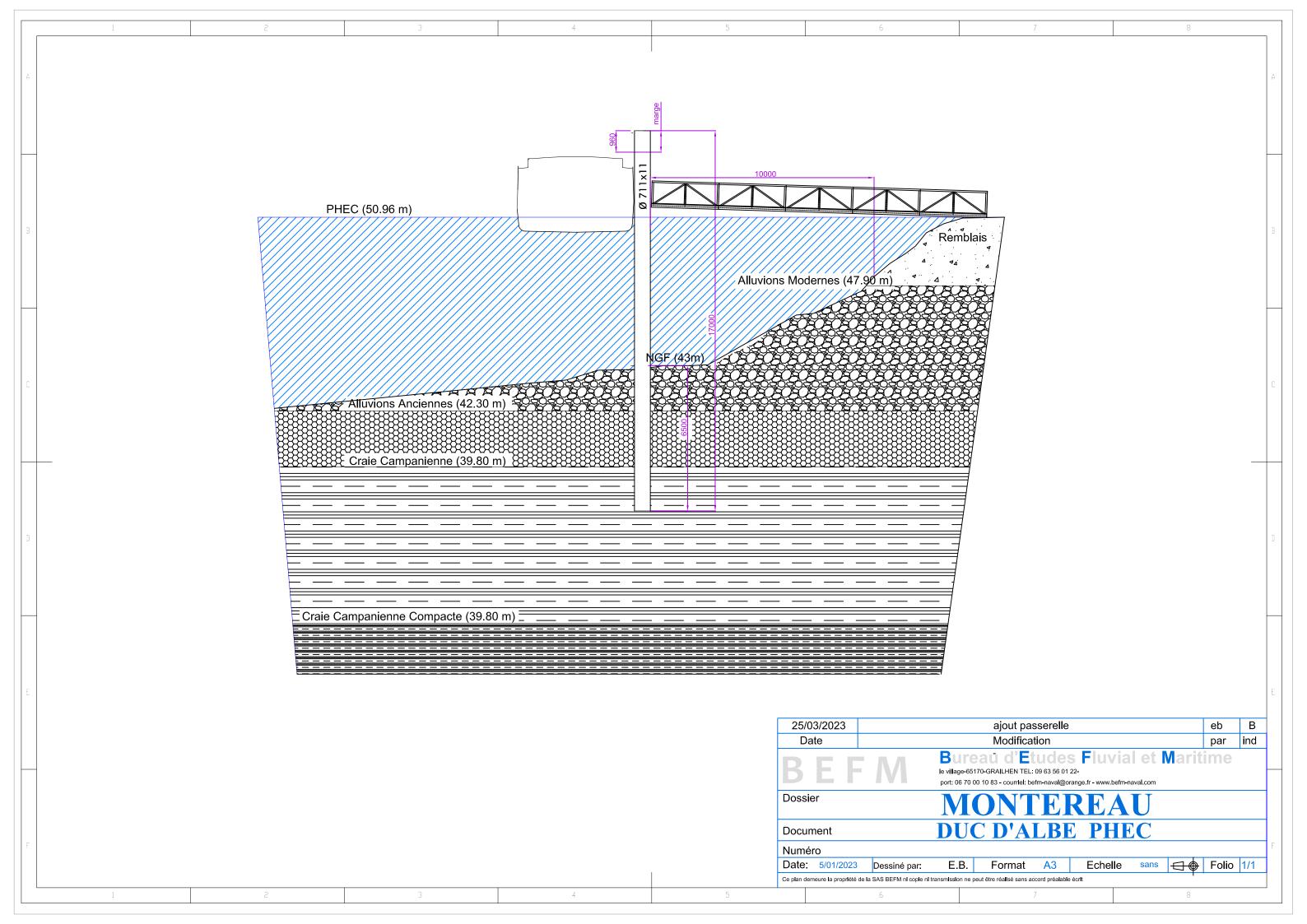
Annexe 2: Chantier fluvial et Plans des ducs d'albe

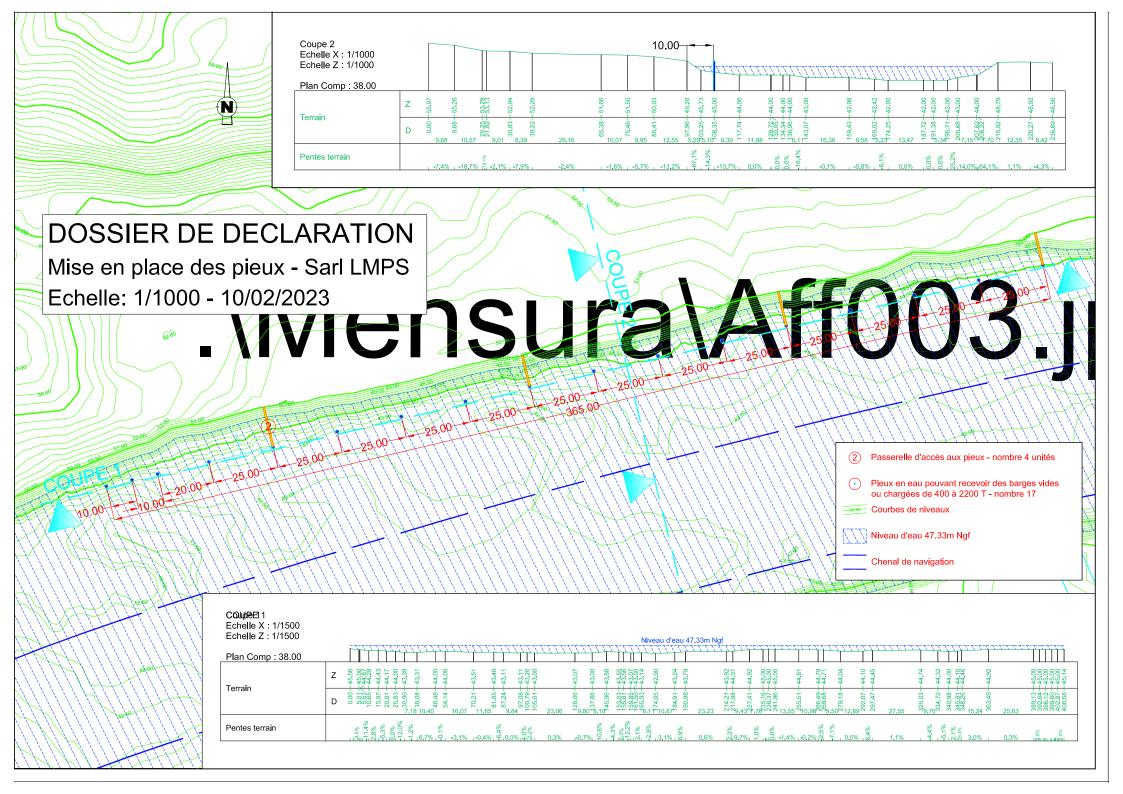


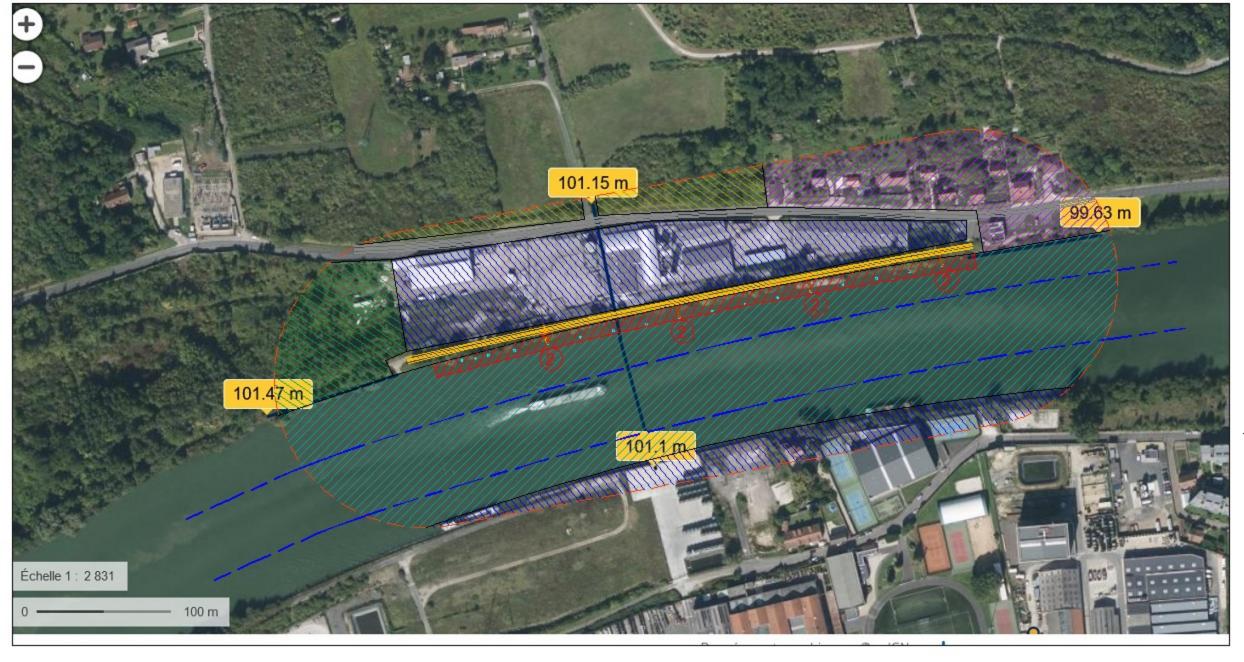












# Légende

 Passerelle d'accès aux pieux - nombre 4 unités

vides ou chargées de 400 à 2200 T nombre 17 Chenal de navigation

E mprise du site projet

Zone boisée

Milieu ouvert: prairie culture





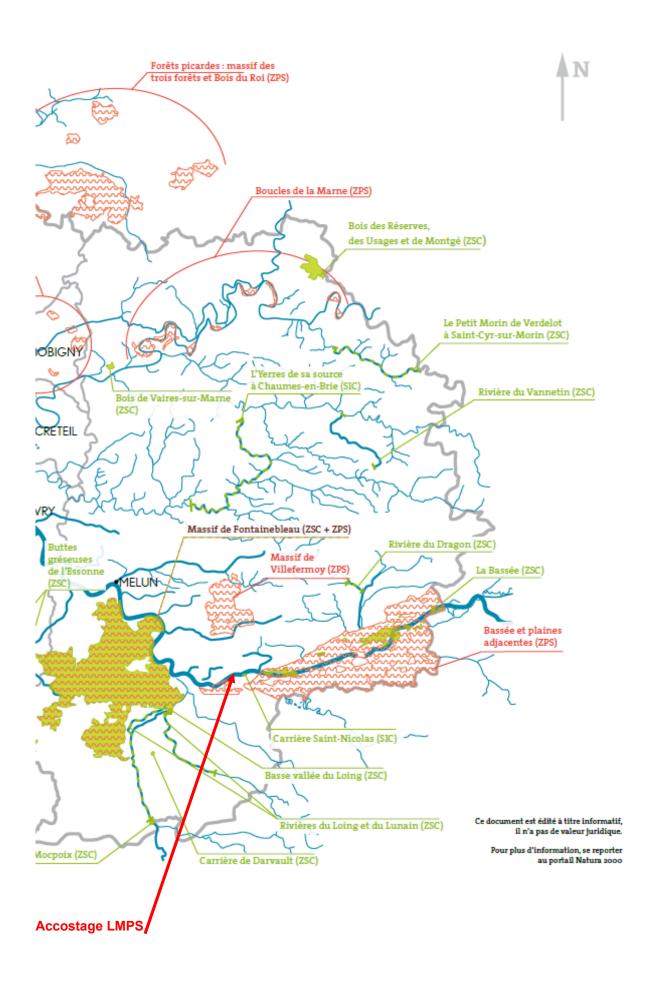


Rayon de 100 m autour de l'emprise



# 4 - Évaluations des incidences sur des sites « Natura 2000 »

Le site de l'exécution des travaux se situe en dehors d'une zone natura 2000, comme indiqué sur la carte ci-après.



# Annexe 4: Rubriques environnementales

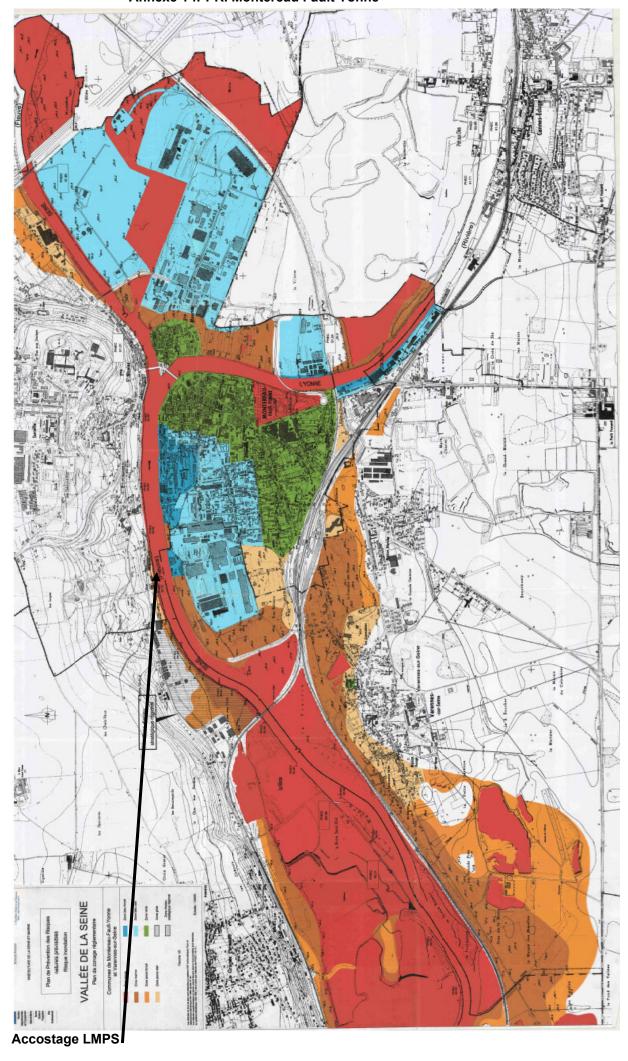
Article R. 214-1 du Code de l'environnement Modifié par Décret n°2020-828 du 30 juin 2020 - art. 3

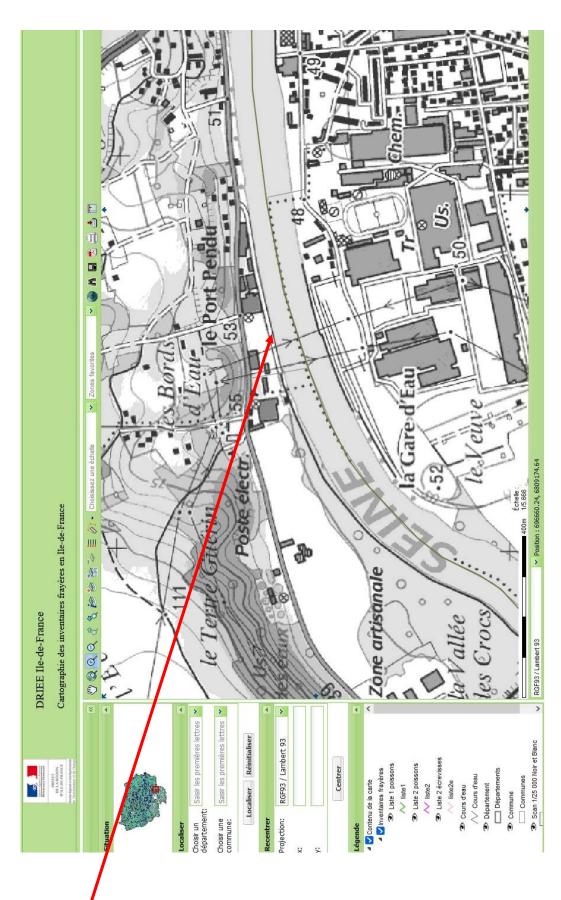
Г			
H	Rubriqu	Contenu de la rubrique tel que mentionné	Autorisation (A)
(	es	dans le code de l'environnement	Déclaration (D)

# Titre III : Impacts sur les milieux aquatiques

1				
	Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :			
	1° Un obstacle à l'écoulement des crues	Α		
	2° Un obstacle à la continuité écologique :			
3.1.1.0	a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation	Α	La rubrique n'est pas concernée  Différence de niveau inférieure à 20 cm.  La libre circulation des espèces biologiques et le bon déroulement du transport naturel des sédiments sont	
0.1.1.0	b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation	D		
	Au sens de la présente rubrique, la continuité écologique des cours d'eau se définit par la libre circulation des espèces biologiques et par le bon déroulement du transport naturel des sédiments.			
	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :		La rubrique n'est pas concernée	
3.1.2.0	1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m	A	Pieux à 10 m/berge > 8m, aucun travaux à terre sur berge et talus	
	2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	D		
	Le lit mineur d'un cours d'eau est l'espace recouvert par les eaux coulant à pleins bords avant débordement.			
3.1.3.0	Installations ou ouvrages avant un impact sensible sur la luminosité		La rubrique n'est pas concernée	
	1° Supérieure ou égale à 100 m	° Supérieure ou égale à 100 m		
	2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m	D		
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens, ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet :		Surface de 6.75 m² hors zone de frayères Surface potentiellement impactée	
	1° Destruction de plus de 200 m2 de frayères	Α	supérieure à 1 m² et inférieure à 200 m² hors période de frayage	
	2° Dans les autres cas	D		
			La rubrique ne s'applique pas :	
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :		Surface soustraite inférieure à 400 m²	
	1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m2	A	Surface soustialle lifterieure à 400 III-	
	2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m2 et inférieure à 10 000 m2	D		

Annexe 1 :PPRI Montereau Fault Yonne







#### PREFET de SEINE-et-MARNE

Direction Départementale des Territoires

Service Environnement et Prévention des Risques

#### Arrêté préfectoral n° 2012/DDT/SEPR/404 délimitant les inventaires prévus à l'article R. 432-1-1 du code de l'environnement

Le Préfet de Seine et Marne, Chevalier de la Légion d'Honneur,

#### ARRETE

#### Article 1:

L'inventaire prévu à l'article R. 432-1-1 du code de l'environnement (partie de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères de lamproies de rivière, lamproies de planer, truites fario, ombres commun, vandoises et chabots) est constitué des partie de cours d'eau visées à l'annexe 1 du présent arrêté.

Chabot ; Lamproie de	La Seine	Confluence avec l'Yonne,	Confluence avec le Loing,
planer ; Truite fario ;		commune MONTEREAU-	commune SAINT-
Vandoise		FAULT-YONNE	MAMMES
Brochet ; Grande Alose	La Seine	Confluence avec l'Yonne, commune MONTEREAU- FAULT-YONNE	Confluence avec le Loing, commune SAINT- MAMMES

## Frayères à Chabot :

La reproduction a lieu principalement en mars-avril. Une reproduction toute l'année avec une activité accrue entre mars et avril est également mentionnée dans la bibliographie.

Pendant les trois semaines qui précédent la ponte, le mâle aménage un espace sous une large pierre en creusant le substrat. Il invite ensuite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri.

Le chabot ne semble pas présenter d'exigences strictes quant à la vitesse du courant (il fraie sous une pierre, à l'abri du courant) ni quant à la profondeur (il fraie également en zone lacustre).

Le mâle surveille la ponte contre des prédateurs éventuels pendant toute la durée de l'incubation (1 mois à 11°C). Il l'oxygène avec ses nageoires pectorales empêchant ainsi le développement de champignons et l'asphyxie des œufs.

En l'absence de granulométrie favorable, le chabot peut éventuellement exploiter d'autres supports de pontes de type racines ou débris végétaux.

Température : proche de 12°C Granulométrie : 100 à 1000 mm

Vitesse de courant : paramètre non limitant (ponte dans un abri hydraulique)

Profondeur de fraie : paramètre non limitant

## Frayères à Lamproie de Planer :

La Lamproie de Planer fréquente ruisseaux et cours d'eau de plaines, de piedmonts et de montagnes, propres et bien oxygénés.

La présence d'un substrat relativement fin (sable, gravier) semble aussi être important pour la confection du nid ainsi que pour le nourrissage et le déplacement des larves, appelées ammocètes (ces dernières restent enfouies dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire).

La température de l'eau joue un rôle important lors de la reproduction, et doit être comprise entre 8 et 11°C. Sites de reproduction : un nid de 20 cm de large et 10 cm de profondeur est creusé dans un mélange de gravier et de sable, dans des eaux peu profondes et d'assez bonne qualité (bien oxygénées). La femelle se fixe au plus gros des galets grâce à sa ventouse, face au courant, et pond dans le nid lorsque le mâle, en se fixant sur sa tête et en l'étreignant, l'aide à expulser les ovules qu'il féconde. Les Lamproies de Planer se reproduisent en groupe et meurent après le frai.

### Fravères à Truite Fario :

Une frayère à truites est composée d'un banc de cailloux et de graviers qui forme un dôme face au courant. En ce contorsionnant avec vigueur et en utilisant la force du courant, la femelle y creuse un nid ou elle dépose ses œufs avant de les recouvrir dès qu'ils ont été fécondés par le mâle." Celui-ci chasse les intrus qui rôdent autour de la frayère, pendant le temps que dure le frai ".

La truite fario pond une petite quantité d'œufs : entre 1000 et 2000 œufs par kilo de son poids ; mais elle en prend grand soin : enfouis sous les graviers, les œufs donnent naissance à des alevins vésiculés qui resteront là, bien à l'abri des prédateurs et du courant, jusqu'à ce qu'ils aient résorbé la vésicule vitelline qui les nourrit.

Pour ce reproduire, les truites sont exigeantes. Il leur faut d'abord des eaux pures et riches en oxygène; ensuite, une eau très fraîche: moins de 10 degrés, souvent autour de 5 degrés; enfin une faible couche d'eau de 30 cm minimum et un courant assez fort qui, par percolation, oxygène bien les oeufs puis les alevins, tout en évacuant les matières en suspension.

L'incubation des œufs de la truite fario est la plus longue de toute les espèces et c'est normal : 410 degrés jour, soit environ deux mois, avec une température de l'eau à 7 degrés (mais 82 jours, à 5 degrés).

L'alevin vésiculé reste au fond, entre les cailloux, pendant un mois. Enfin, une nuit il sort: c'est l'émergence. Les premiers alevins à émerger se partageront les territoires les plus proches dans la rivière, obligeant les autres à descendre plus bas vers l'aval pour trouver un endroit favorable pour ce nourrir.

## Frayères à Vandoise :

C'est le cyprinidé d'eau vive à la reproduction annuelle la plus précoce. La fraie a lieu de mars à avril. La femelle dépose 15 000 à 25 000 œufs de 1,5 mm, de couleur jaune pâle ou orangée qui se répartissent entre les galets pour y adhérer fortement (caractère lithophile).

Les préférences de l'espèce pour la phase de reproduction rencontrées dans la littérature sont synthétisées dans le tableau suivant :

Température : 8 à 12°C Granulométrie : 10 à 200 mm Vitesse de courant : 20 à 50 cm/s

Profondeur de fraie : 25 à 40 cm (peu profonde)

La vandoise est relativement exigeante vis à vis de son habitat de reproduction (hauteur d'eau, vitesse de courant et type de substrat). La ponte, nocturne, est décalée en fonction de l'âge des poissons, les plus vieux étant les plus précoces.

Les mâles portent des tubercules nuptiaux blanchâtres.

L'espèce peut effectuer des déplacements de plus de 10 km vers ses sites de fraie. La période de fraie est courte (de 3 à 5 jours).

# Frayères à Brochet :

Peu profonds et calmes

La faible profondeur (20 cm à 1m) permet le développement de la végétation et le réchauffement des eaux. Les femelles de brochet déposent leurs œufs dans de faibles profondeurs d'eau sur la végétation immergée, il est donc essentiel que les niveaux d'eau soient stables. Une eau transparente favorise le développement de la végétation et une eau calme est propice au développement des jeunes brochets dont l'aptitude à la nage est limitée.

Riches en végétation et ouverts au rayonnement lumineux

La végétation aquatique sert de support à la ponte et d'abris pour les larves. Elle est aussi à l'origine d'une oxygénation de l'eau et d'une production de plancton, ressource alimentaire nécessaire au développement des juvéniles. Carex, jonc, phalaris, glycerie ou agrostis composent une couverture herbacée dense, courte et dressée sous l'eau parfaite pour la ponte du brochet. Une exploitation raisonnée de cette végétation par fauche ou pâture est favorable au brochet. Un milieu ouvert, qui n'est pas obstrué par la strate ligneuse, favorise le développement de la végétation aquatique par photosynthèse.

Ayant la capacité de se réchauffer rapidement

Le développement physiologique du stade œuf au stade larve vésiculée, puis larve nageante dépend de la température (120 degrés/jour : œuf à larve vésiculée / 100 degrés/jour pour la résorption de la vésicule). Il est donc nécessaire que le milieu puisse rapidement se réchauffer dès les premiers rayons de soleil printaniers. Cela est notamment lié à la profondeur d'eau et à l'ouverture du milieu.

En eau 2 ou 3 années sur 5

Le brochet étant une espèce territoriale, des populations nées sur une même frayère deux années consécutives vont se disputer le même milieu et le cannibalisme des poissons de l'année n-1 sur ceux de l'année risque d'être important :

ce phénomène est d'autant plus renforcé si la frayère se situe en milieu clos de faible surface (étang, etc.). Aussi une production annuelle de brochetons n'est pas toujours optimale.

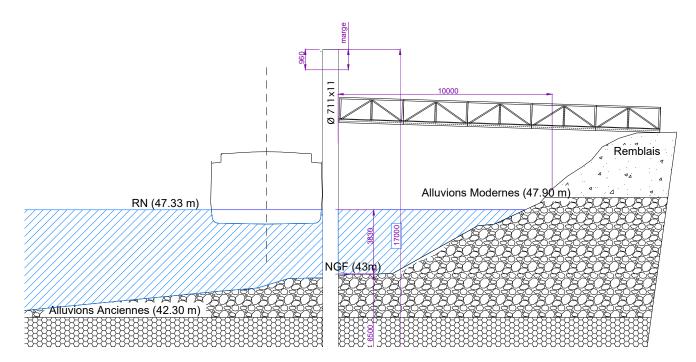
Une submersion prolongée 2 ou 3 années sur 5 est plus favorable car elle permet une prolifération végétale plus importante et atténue le phénomène de cannibalisme.

## Fravères à Grande Alose:

La reproduction a lieu typiquement en zones de plat-courant, avec une profondeur de l'ordre de 2 m (par moyennes eaux), avec des vitesses de l'ordre de 1 m/s sur un substrat de galets propice à la captation des œufs fécondés.

Les sites actifs sont situés sur des tronçons où la pente est localement douce, proches de parcours plus difficiles.

Les profils transversaux sur les aires de ponte conduisent à des vitesses moyennes de l'eau comprises entre 0,8 et 1,5 m/s, pour les débits habituels de mai (entre 500 et 1 000 m³/s). Les profils hors frayères sont traversés par des vitesses supérieures. L'implantation de frayères correspond à un avantage bioénergétique. L'emplacement des frayères correspond à des segments élargis et/ou plus profonds du fleuve. Il est suggéré d'utiliser ces critères pour toute première prospection de nouveaux tronçons de rivières.



Les frayères des différentes espèces présentes sur le site, se situent dans des hauteurs d'eau peu profondes avec un maximum de 2 m pour la grande Alose et de vitesses de courant de faible sauf pour le Chabot avec des températures élevées..

Les installations de pieux à Montereau se font dans des hauteurs d'eau de 3.85 m avec un fort courant et donc une température moyenne faible.

Ces installations, réalisées en dehors de la période de fraye, début mars à début juillet, n'auront pas d'impact résiduel ponctuels pour la phase de réalisation et permanentes pour la phase d'exploitation.